

Un numéro « civique » de moins

Les administrateurs de Saint-Augustin-de-Desmaures ont fait disparaître d'une manière discrète l'expression « numéros civiques » au cours de l'année 2012. L'Asulf en avait recommandé la correction deux fois plutôt qu'une, mais la Ville n'avait pas annoncé ses intentions. L'Asulf les en félicite et les remercie au nom de Sa Majesté la langue française, comme on le disait autrefois. Ce geste n'est pas ano-

din : l'affichage public a une grande influence sur la langue de la population.



mars 2012



décembre 2012

Après deux ans et demi, la CARRA revient au français

Le 15 juin 2010, un retraité de l'État a signalé à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance (CARRA) que les abréviations des mentions sur le talon de son chèque figuraient en anglais et non en français comme auparavant. Il demande de corriger la situation. On explique que l'organisme a agi ainsi parce que le progiciel utilisé pour ses calculs n'a pas été configuré uniquement pour la Commission. Cela lui a permis de respecter ses échéances et son budget.

Non satisfait de cette réponse, le 7 janvier 2011, le retraité porte à nouveau plainte auprès de l'Office, cette fois au nom de l'Asulf. En novembre 2012, le cas est réglé.

Il a donc fallu deux ans de démarches pour que l'Office réussisse à faire en sorte qu'une société d'État respecte le français. Est-ce normal? L'Office a tout de même réussi. Il faut avoir l'œil ouvert : l'État lui-même oublie parfois qu'il doit fonctionner en français.

Mégasoldes d'après Noël

L'Asulf constate que l'appellation *Boxing Day* perd du terrain dans la publicité au profit d'appellations françaises.

Les entreprises qui emploient des expressions comme l'Après-Noël, Soldes de l'Après-Noël et Soldes d'après Noël sont de plus en plus nombreuses. Il en reste cependant un certain nombre qui ont encore recours à *Boxing Day*. L'Association a tenu à en inviter une quarantaine à adopter une appellation française en décembre prochain. Le combat continue...

**SOLDE
D'APRÈS NOËL**

publicité de Future Shop

Empire Skateboards Snowboards Vêtements : où est le générique?

L'Association a adressé une plainte à l'Office québécois de la langue française en septembre 2010. La devanture du magasin sis sur le boulevard des Gradins affichait uniquement « Empire / Skateboards Snowboards ». Après des interventions en 2011 et en 2012, la devanture s'enrichit du mot « Vêtements ». Quelques jours après l'apparition de ce dernier mot, l'Office informe l'Asulf que la marque de commerce est dorénavant accompagnée d'un générique en français. Normalement, un générique recouvre un genre entier. Il est probable que le terme Vêtements désigne maintenant non seulement les bas, les chaussettes, les vestons, mais aussi les planches à neige et les planches à roulettes. Il faudra proposer aux dictionnaires *Robert* et *Larousse* d'intégrer les changements à leurs prochaines éditions.

SOMMAIRE

⇒ Éditorial	
La Charte : y a-t-il place pour la qualité?	2
⇒ Science et qualité de la langue	2
⇒ Bon, coupon, rabais, réduction...	2
⇒ Site Internet d'intérêt	2
⇒ Prime ou indemnité?	3
⇒ Un témoignage :	
Adam Cohen et la qualité de la langue	3
⇒ Aimé Gagné au comité d'honneur	3
⇒ « PARTAGER » : dérape-t-on?	3
⇒ Skieur en collision avec un poteau?	3
⇒ L'avez-vous remarqué?	4
⇒ Lecture recommandée	4
⇒ La librairie des asulfien	4



Depuis sa création, l'Asulf soutient qu'une langue de qualité justifiera et facilitera les efforts des autorités étatiques en matière de rayonnement de la langue commune. Une langue médiocre et appauvrie plombe l'amélioration de son statut. Par ailleurs, l'Asulf reconnaît sans hésitation que les victoires en matière de bon usage sont, pour beaucoup, fonction de son statut. Jusqu'ici, la Charte de la langue française ignore l'aspect de la qualité. Aussi, l'étude du projet de loi n° 14 serait-elle l'occasion de combler la lacune. Pour l'essentiel, l'Asulf adresse quatre propositions au législateur québécois :

1– Que l'État s'applique à définir ce qu'on entend par qualité de la langue. A quelques endroits du projet de loi, on glisse sans plus sur l'expression. Le concept demeure indéfini pour le moment.

2– Que l'Office devienne, dans le quotidien, l'autorité tutélaire effective en matière de qualité de la langue. Pour l'heure, l'Administration ne semble pas tenir

compte de sa présence. La compétence de l'organisme devrait être appliquée à la rédaction de la législation, selon le vœu de Georges-Émile Lapalme.

3– Que le gouvernement donne à l'Office les moyens d'encourager et de favoriser l'évolution de la mentalité des Québécois et de sa mutation d'un conservatisme linguistique à un dynamisme de bon aloi.

4– Que le directeur de l'Office soit nommé par l'Assemblée nationale, comme c'est déjà le cas d'autres organismes. Le nouveau processus de nomination apporterait une certaine stabilité des objectifs. De plus, il apporterait un lustre accru au poste en l'assimilant à une fonction régaliennne de l'État.

L'affirmation selon laquelle le français est la langue officielle implique qu'on l'utilise dans les documents publics et qu'elle doit être une langue de plein emploi. Mais il importe aussi que la notion de qualité devienne un objectif stratégique de l'État au même titre que l'est son statut.

Science et qualité de la langue

Impératif français a dénoncé la pusillanimité de l'Université Laval relativement à l'exclusion du français des rencontres scientifiques internationales organisées en ses murs en décembre dernier. L'organisme s'en prend au mépris exprimé à l'égard de la langue officielle par un établissement subventionné.

Pour l'Asulf, il y a plus : l'exclusion du français des discussions et des échanges d'un domaine spécialisé ne

peut que contribuer à son appauvrissement et à son déphasage dans des secteurs de pointe, nouveaux et en pleine évolution. Les langues doivent vivre au rythme de la science et rester en contact avec elle, dans tous les domaines de l'activité scientifique. Si le français prend du retard dans une discipline, les scientifiques auront une raison supplémentaire de miser sur le tout anglais. Les scientifiques francophones, québécois ou autres, ont la mission et le devoir de contribuer à l'actualisation de la langue selon la nature de ses chromosomes ou de ses principes internes.

La qualité de la langue française et son adaptation au monde contemporain, scientifique ou ordinaire, et le sort qu'on lui souhaite pour les décennies à venir supposent qu'elle reste en prise directe avec les activités scientifiques.

Site Internet d'intérêt

L'association Avenir de la langue française met à la disposition des internautes un site dynamique et fort utile : www.avenir-langue-francaise.fr/. Deux pages intéresseront les membres de l'Asulf. En premier lieu, une page intitulée « Traduisons le français en bon français », dans laquelle on présente une liste de deux cents franglicismes. En deuxième lieu, on y trouve la collection de la revue trimestrielle de l'Association publiée depuis 1998. La revue contient aussi des nouvelles d'intérêt général : lauréat du prix de la Carpette anglaise, articles divers tirés de la presse étrangère (aux Français), etc.

Bon, coupon, rabais, réduction...

Dans *L'Expression juste* de décembre dernier, je félicitais les magasins Michaels pour l'excellence du français de leur site Web. Je me réjouissais notamment de constater l'emploi du terme « bon » plutôt que « coupon » (rabais) dans leur prospectus en ligne. Toutefois, j'ai constaté par la suite que le mot « coupon », dans le sens qui nous intéresse, est attesté dans certains ouvrages reconnus. Son utilisation est donc acceptable. Par ailleurs, le mot « réduction » aurait été préférable au mot « rabais », qui pouvait laisser croire que la réduction était accordée en raison d'un défaut ou de la qualité inférieure du produit, par exemple. Voir à ce sujet, dans le *Multidictionnaire de la langue française*, la distinction entre les termes « rabais », « réduction », « escompte » et « remise ».

Danielle LANGELIER

Prime ou indemnité?

On confond régulièrement dans les médias et dans la population les notions que sont les termes « prime », « indemnité » et « allocation ». La presse des derniers mois en a fourni des dizaines d'exemples. Aussi l'Asulf a-t-elle adressé une note à 700 journalistes d'une douzaine de médias à la mi-janvier en rappelant les distinctions à faire.

Une « prime » est une récompense versée à un employé en reconnaissance de son efficacité, de sa stabilité, de son rendement, de sa disponibilité. De là, les primes de rendement, les primes d'ancienneté ou les primes de nuit.

Une « indemnité » est un dédommagement. Lors du départ d'un collaborateur, on peut lui accorder une indemnité de cessation d'emploi; si un employé doit vivre dans une ville ou une région où le coût de la vie est élevé, on peut lui verser une indemnité de cherté de vie; on peut faire de même et lui accorder une indemnité journalière pour couvrir des frais de séjour ou de subsistance, etc.

Aimé Gagné au comité d'honneur

M. Aimé Gagné, administrateur émérite de la compagnie Alcan pendant de nombreuses années, vice-président chargé des relations extérieures, a accepté l'invitation du conseil d'administration de l'Association en janvier dernier. Ardent défenseur de l'Asulf depuis 1987, il devient donc membre de notre comité d'honneur et se joint à M^{me} Sauvé et à MM. Corbeil, Daoust, Gendron et Martel. Les membres du CA le remercient de l'honneur qu'il fait à l'Association.

Skieur en collision avec un poteau?

Les bulletins de nouvelles de la soirée du 20 décembre 2012 ont mentionné qu'un homme s'était tué dans un accident de ski à Stoneham. À plusieurs reprises, on a expliqué : « Il est entré en collision avec un poteau. » La formulation surprend : une collision est le choc de deux corps en mouvement. Le skieur l'était, mais pas le poteau. Il aurait fallu plutôt annoncer que le skieur avait heurté un poteau.

Le mot « allocation » est surtout utilisé au sens de prestation de la sécurité sociale des États : les allocations familiales, les allocations aux anciens combattants. Il se dit aussi des sommes versées par un syndicat dans certaines situations, par exemple lors d'une grève.

Sur le sujet, on consultera avec profit le *Vocabulaire des relations professionnelles* de l'Office québécois de la langue française et, par la suite, on sera en mesure de diffuser les termes justes.

Un témoignage : Adam Cohen et la qualité de la langue

Le Devoir : « Vous le croyez menacé, le français à Montréal? Oui. Principalement à cause de l'influence nord-américaine, qui s'entend aussi à Paris, et qui a rendu le français aussi bâtard dans certaines régions du Canada. C'est pour ça que la fierté de la langue est importante : il faut se blinder. Moi-même, j'ai une vie beaucoup plus anglophone, et je vois une érosion, un manque de fluidité quand je ne parle pas français un certain temps. Je mène une petite bataille contre la disparition de mon français » (*Le Devoir*, 31 décembre 2012, p. A-8, 2^e col.).

« PARTAGER » : dérape-t-on?

Qui n'a pas récemment entendu une personne s'exprimer ainsi : « J'aimerais vous *partager* mon expérience »? En effet, depuis quelque temps, sous l'influence du verbe *to share*, le verbe « partager » est utilisé de plus en plus fréquemment dans un sens qu'il n'a pas en français. Ainsi, un animateur de radio invite les auditeurs à *partager* leur opinion, les médias sociaux proposent à leurs utilisateurs de *partager* leurs découvertes, un conférencier demande aux gens venus l'écouter de *partager* leurs coordonnées.

Or, en français, « partager » n'a pas le sens de « communiquer ». Pour reprendre les exemples ci-dessus, un animateur de radio pourrait inviter les auditeurs à *exprimer* leur opinion, les médias sociaux pourraient proposer à leurs utilisateurs de *faire part de* leurs découvertes et un conférencier pourrait demander aux gens d'*inscrire* leurs coordonnées sur une liste de distribution.

Conseil d'administration

Président	Gaston BERNIER
Vice-président	Serge BOUCHARD
Secrétaire	Léone TREMBLAY
Treasorier	Christian HÉBERT
Membres	Alain BÉLANGER Jean-Guy LAVIGNE Gilles LEVASSEUR Claude MALTAIS France SALVAILLE Pierrette VACHON-L'HEUREUX

Fondateur et président honoraire
Robert AUCLAIR

Tirage : 1 000 exemplaires
Périodicité : Quatre fois l'an

Asulf 5000, boul. des Gradins, bureau 125
Québec G2J 1N3
Tél. et téléc. : 418 622-1509
www.asulf.ca asulf@globetrotter.net

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à *L'Expression juste*. L'Asulf encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.

Publiée depuis 1987, la collection est disponible à l'adresse www.asulf.ca/publications/journaux.html.

L'Expression juste accepte que ses collaborateurs suivent l'orthographe rectifiée (1990).

Équipe de rédaction du numéro 52, mars 2013
Rédaction : Robert AUCLAIR
Gaston BERNIER
Danielle LANGELIER
Relecture : France SALVAILLE
Révision : Yvon DELISLE
Graphisme et mise en page : Claude LAMARCHE
Coordination et relecture : Léone TREMBLAY

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1209-434X

L'avez-vous remarqué?

Les capsules linguistiques ont fait peau neuve! Les internautes auront peut-être déjà constaté que les capsules du site Web de l'Asulf ont été entièrement revues, modifiées et bonifiées.

Nous avons uniformisé la présentation en optant pour un format où l'on trouve d'abord une brève description

Lecture recommandée

Péril en la demeure; regard d'un Américain sur la langue française / R.J. Berg. Clichy-la-Garenne : France Univers, 2011. 165 p.

Voilà un volume critique et stimulant. L'auteur jette un coup d'œil rapide sur des problèmes que le français doit affronter. Il déboulonne les idées d'une langue claire et morale en elle-même. Il décortique l'excuse des *franglicisateurs*, qui excipent de l'évolution nécessaire de la langue pour tout se permettre et tout accepter. Les derniers chapitres portent sur les actions à entreprendre en France, mais elles pourraient s'appliquer au Québec.

L'auteur, Robert J. Berg, est un professeur américain spécialisé en littérature et en cinéma français. Son essai roboratif devrait passionner les militants de la qualité de la langue et ceux qui sont préoccupés de son statut et de son avenir.

du terme retenu, puis deux colonnes où sont regroupés, à gauche, les emplois fautifs et, à droite, les emplois corrects du mot ou de l'expression en question. Suivent enfin la liste des sources et la date à laquelle la capsule a été créée ou modifiée. Le contenu renferme l'essentiel de l'information utile.

Les fiches peuvent être consultées par ordre alphabétique ou chronologique (pour prendre connaissance des plus récents ajouts) en cliquant sur le bouton correspondant à son choix. Pour voir le contenu d'une capsule, il suffit de cliquer sur le terme qui en fait l'objet.

Nous espérons que la nouvelle présentation plaira à toutes et à tous, et qu'elle rendra la consultation plus aisée. Vous trouverez les capsules à l'adresse : www.asulf.ca/capsules-linguistiques.html.

Assemblée générale annuelle de 2013

Prière de noter à son agenda : assemblée générale des membres à Montréal le lundi 6 mai à 17 h 30; séance d'information à Québec le lundi 13 mai à 19 h 30.

La librairie des asulfien



On peut se procurer au secrétariat les volumes de la maison d'édition France Univers portant sur la langue. Ces livres ne sont pas distribués en Amérique du Nord.

Prière de commander au secrétariat et de libeller le chèque au nom de l'Asulf.

- *État et fragilité de la langue française* / Jean Dutourd et ses amis. 2008. 226 p. 30 \$
- *Français, mon beau souci* / Michel Mourlet. 2009. 224 p. 30 \$
- *Littre au XXI^e siècle; le colloque du bicentenaire*. 2003. 206 p. 25 \$
- *Les Maux de la langue*. Édition refondue et augmentée. 2008. 300 p. 25 \$
- *Péril en la demeure : Regard d'un Américain sur la langue française* / R.J. Berg. 2011. 165 p. 30 \$

Adhésion à l'Asulf

MEMBRE INDIVIDUEL

Nom _____
Profession _____
Adresse _____
Code postal _____
Tél. (dom.) _____ (trav.) _____
Courriel _____
 Collaborateur : 30 \$ Bienfaiteur : 100 \$
 Mécène : 300 \$ Membre à vie : 500 \$
Date _____

MEMBRE COLLECTIF

Dénomination _____
Type d'activité _____
Représenté par _____
Adresse _____
Code postal _____
Tél. (trav.) _____
Courriel _____
 Collaborateur : 60 \$ Bienfaiteur : 200 \$
 Mécène : 300 \$
Date _____

Paiement à l'ordre de l'Asulf